



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 27 FÉVRIER 2024

À une séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École de Pointe-du-Lac dûment convoquée et tenue au salon du personnel de l'école Beau-Soleil, ce **27^e jour du mois de février deux mille vingt-quatre**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de Mme Martyne Levasseur, sont présents :

PARENTS

Mme Martyne Levasseur
 Mme Alexie-Anne Côte
 Mme Véronique St-Yves
 Mme Marie-Claude Hardy
 Mme Julie Arseneault
 M. Martin Leduc

Mme Marie-Mélie Pépin
 Mme Karine Dupont

SUBSTITUT(S) PARENTS

Mme Marie-Claire Juneau
 Mme Sandryne Caron
 Mme Mariane Pélissier
 Mme Amélie Houle
 Mme Marie-Pier Gilbert
 Mme Mariane Hamelin
 Mme Gisèle Charbonneau

DIRECTRICE

Mme Brigitte Carrier

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. François Belisle

ENSEIGNANTS(ES)

Mme Julie Drouin
 Mme Caroline Pouliot-Pelletier
 Mme Kathleen Boucher
 Mme Sandra Harvey
 Mme Andrée-Anne St-Germain

SUBSTITUT(S) ENSEIGNANTS(ES)

Mme Isabelle Chapados
 Mme Marie-Pier Coulombe
 Mme Carolyn Bergeron

PROFESSIONNEL

Mme Annie Corbeil

SUBSTITUT(S) PROFESSIONNEL

Mme Sandra Dicaire

SOUTIEN

M. Marc-Olivier Gélinas

SUBSTITUT(S) SOUTIEN

Mme Suzie Bélanger

SERVICE DE GARDE

Mme Marilyse Dupont

SUBSTITUT(S) S.D.G.

Mme Annie Santerre

INVITÉ(S)

AUCUN

1. BIENVENUE, PRÉSENCE ET QUORUM

Madame Brigitte Carrier, directrice, souhaite la bienvenue à tous.

Celle-ci vérifie les présences et confirme qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public à cette rencontre.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Martyne Levasseur fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Sandra Harvey d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 27 FÉVRIER 2024

371-CE-28-11

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2023

Mme Carrier, directrice, demande aux membres si celui-ci est conforme aux éléments discutés. Aucune modification à apporter.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Julie Drouin d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Journée « Porte ton pyj » du 1^{er} mars: Le don à Opération Enfant Soleil se fait sur une base volontaire. Au préscolaire la date est changée pour le jeudi 29 février, car le carnaval se tiendra le 1^{er} mars.

Diner VIP : Cette activité est terminée, car les étudiantes qui en assuraient l'animation ne pouvaient plus poursuivre.

6. CORRESPONDANCE – COURRIER ADRESSÉ AU CÉ

Aucune correspondance à cette réunion.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Mme Carrier informe le CÉ que la semaine du personnel se déroulera du 18 au 22 mars 2024. Le conseil d'établissement mettra une partie de son budget dans les récompenses qui seront offertes au personnel.

Mme Carrier et Mme Dugas ont procédé à un envoi massif de lettres aux parents pour qui les frais chargés n'étaient pas encore payés. Elle informe aussi le CÉ qu'une suspension du service de garde est possible si malgré les rappels, un parent ne paie pas les frais encourus.

8. SUJETS DE DISCUSSION

372-CE-28-11

a) Répartition du temps d'enseignement 2024-2025

Mme Carrier présente la grille de répartition du temps d'enseignement pour l'année scolaire 2024-2025. Il s'agit du statu quo de l'année scolaire 2023-2024.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves d'approuver la répartition du temps d'enseignement 2024-2025 comme présentée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

373-CE-28-11

b) Plan triennal MAO

Mme Carrier dépose une proposition de planification d'investissement dans le cadre du plan triennal du MAO (investissement immobilier). Elle informe les membres que ce plan est sur deux ans et non trois.



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 27 FÉVRIER 2024

Il est PROPOSÉ PAR Mme Marie-Mélie Pépin d'adopter le plan triennal tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) Plan de rattrapage

Mme Carrier informe les membres présents que l'école de Pointe-du-Lac a reçu une somme de 52 000 \$. Elle présente le plan de rattrapage pour favoriser la réussite des élèves (en vigueur suite aux grèves) que l'école a mis en place avec les sommes provenant du ministère. Avec la consultation du personnel, des services d'une enseignante sont ajoutés en classe au primaire et des services d'éducation spécialisée au préscolaire 5 ans.

d) Parrainage GDPL

Mme Carrier informe le CÉ de la somme reçue suite au parrainage de l'équipe de cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie « Roue libre »: 31 000 \$. L'équipe du département d'éducation physique élaborera les projets pour investir cette somme en collaboration avec l'équipe-école.

e) Journée de lutte contre l'intimidation

Rappel aux membres du CÉ de la journée internationale contre l'intimidation qui aura lieu le 28 février. On porte du rose !

f) Services complémentaires 2024-2025

Mme Carrier présente les grandes orientations concernant les modifications initiées par le Centre de services scolaire en lien avec l'organisation des services complémentaires pour l'année scolaire 2024-2025.

g) Loi 23

Mme Brigitte présente les changements que cette loi implique pour les conseils d'établissement. Un document est déposé à cet effet.

h) Approbation du projet éducatif 2023-2027

Mme Brigitte Carrier présente la lettre de la direction générale qui confirme l'approbation de notre projet éducatif.

i) Inscriptions 2024-2025

Mme Carrier présente le tableau de compilation des inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025. Elle mentionne qu'il reste sûrement des inscriptions à recevoir.

j) Service de garde

- Mme Marylise informe le CÉ que la 1^{re} friperie de l'année fut un succès. Elle



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

LE 27 FÉVRIER 2024

mentionne la belle générosité des parents pour les dons d'uniforme. La somme de 2 700 \$ a été amassée. Une 2^e friperie est prévue au mois de mai.

- Elle mentionne aussi que les relevés fiscaux ont tous été envoyés.
- Finalement, elle annonce que les inscriptions au service de garde pour l'année scolaire 2024-2025 se feront en avril.

k) Formation CÉ

Mme Brigitte Carrier informe les membres du CÉ de l'obligation de suivre la formation en ligne prévue pour les membres des conseils d'établissement. Ce point sera reconduit à toutes les rencontres et ce sera l'occasion pour les membres de poser leurs questions s'ils en ont suite au visionnement des capsules. Elle présente aussi la lettre reçue en janvier qui stipule que les nouveaux membres devront regarder chaque capsule et compléter le formulaire qui sera envoyé en mai.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune information à ce point.

374-CE-28-11

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est 20 h 20, Mme Kathleen Boucher PROPOSE la levée de l'assemblée.


Madame Marie-Andrée Biron
Secrétaire


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Madame Martyne Levasseur
Présidente



Répartition du temps d'enseignement 2024-2025

Balises générales par semaine

- ❖ Éducation physique : 1 h au préscolaire, 2 h au 1^{er} cycle et 1,5 h aux 2^e et 3^e cycles
- ❖ Anglais : 1,5 h au 1^{er} cycle, 2 h au 2^e cycle et 3 h au 3^e cycle
- ❖ Arts (2/4 disciplines) dont une constante du 1^{er} au 3^e cycle : la musique
- ❖ 2^e discipline en arts : arts plastiques

Matières obligatoires	Préc.	1er cycle	2e cycle	3e cycle
Formation et éveil	22,5			
Français		10,5	9,5	8,5
Mathématique		8	7	7
Éducation physique	1,0	2	1,5	1,5
Total du temps réparti :	23,5	20,5	18	17
Anglais		1	1	1
Anglais		0,5	1	2
Arts :				
❖ Musique		1	1	1
❖ Arts plastiques		1	1	1
Culture et citoyenneté québécoise		1	1	1
Géographie, histoire, éducation à la citoyenneté			1	1
Science et technologie			1	1
Total du temps non réparti :		4,5	7	8
TOTAL	23,5	25	25	25

24 janvier 2024 : consultation du conseil d'école

29 janvier 2024 : consultation réunion du personnel

27 février 2024 : approbation du Conseil d'établissement

22 février 2023

MAO – Plan triennal

2023-2024 – somme disponible 61 858 \$

2024-2025 – somme reportée 16 190 \$ arrondie à 15 000 \$

Drapeaux	3 700 \$		Mur d'escalade	
Vêtements sportifs	4 923 \$		Mobilier élèves	
Mobilier salle de rencontre	3 600 \$		Bureaux enseignants 600 \$, fauteuils 200 \$, tabourets 120 \$ N-D	
Équipement informatique SDG	2 645 \$		Salle du personnel N-D	
Mobilier TES – ND et autres	800 \$		Bureaux TES BS-ND	
Vêtement football	10 000 \$			
Casiers classes de 4 ^e	20 000 \$			
TOTAL	45 668 \$			

Déposé au conseil d'établissement : 27 février 2024

Journée du chandail rose

Bonjour chers parents,

Le 28 février prochain, nous célébrerons la **journée du chandail rose** qui se veut une journée de sensibilisation à l'intimidation et à l'importance du rôle des témoins lorsque ce type de situation survient. Tous les jeunes et adultes qui fréquentent le milieu scolaire sont invités à **porter du rose** (chandail, chemise, accessoires...) pour cette journée qui deviendra, année après année, un rendez-vous incontournable!

Voici la petite histoire de cette journée annuelle :

Ce projet tire son origine dans la situation du jeune Travis Price, qui a un jour été témoin d'une situation où des intimidateurs avaient harcelé un plus jeune élève avec des insultes homophobes et menacé de le battre, parce qu'il portait un chandail rose. Ayant lui-même été victime d'intimidation quand il était plus jeune, Travis veut faire quelque chose pour aider cet élève. Il demande l'aide de son ami David Shepherd et, ensemble, ils convainquent des centaines d'élèves de ne pas demeurer passifs et de passer à l'action en portant des vêtements roses le lendemain à l'école. En transformant une idée en action concrète, Travis et David donnent naissance à une campagne annuelle baptisée aujourd'hui « La journée du chandail rose », et lancent un mouvement international de lutte contre l'intimidation.

Soyons tous *Ensemble, contre l'intimidation*,
parce que *chacun a le droit d'être bien dans SON école!*



*L'équipe des intervenants pivots du dossier
"Climat scolaire, violence et intimidation"*

Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique et édicte la Loi sur l’institut national d’excellence en éducation – Modifications effectives au 7 décembre 2023

1. Impacts pour les enseignants et les directions

Changements	À faire	Articles concernés
<p>Dans le cadre de l’obligation de formation annuelle de 30 heures des enseignants, le ministre pourra imposer, par règlement, les conditions et modalités relatives à cette formation continue, notamment : reconnaissance du contenu de formation, contrôle, supervision ou évaluation des obligations de formation.</p> <p>Le futur règlement pourrait confier des fonctions à cet égard à une personne ou un organisme (direction d’établissement ou INEE).</p>		<p>Art. 1 du PI23 qui modifie art. 22.0.1 de la LIP.</p> <p>Art. 34 du PI23 ajoutant art. 457 de la LIP</p>
<p>Nomination par le DG des directions d’école et de centre, de même que leurs adjoints.</p> <p>Applicable aussi en cas d’absence ou d’empêchement.</p>		<p>Art. 4 qui modifie art. 96.8</p> <p>Art. 5 qui modifie art. 96.9 de la LIP</p> <p>Art. 6 qui modifie art. 96.10 de la LIP</p> <p>Art. 10 qui modifie l’art. 110.5 de la LIP</p> <p>Art. 11 qui modifie 110.6 de la LIP.</p>
<p>Pouvoir du DG de demander à une direction d’établissement d’exercer des fonctions autres que celui de directeur d’école ou de centre.</p>		<p>Art. 8 du PI23 qui modifie 96.26 de la LIP</p>
<p>Obligation d’un CSS qui est informé qu’un élève fréquentant l’un de ses établissements est admis aux services éducatifs d’un autre CSS, de communiquer dans les plus brefs délais, tous renseignements concernant cet élève et qui seraient nécessaires à l’organisation et à la prestation des services éducatifs.</p>	<p>Collaboration, le cas échéant, aux demandes d’accès à l’information</p>	<p>Art. 24 du PI23 qui ajoute art. 209.0.1 de la LIP</p>

2. Impacts pour le conseil d'établissement

Changements	À faire	Articles concernés
Vacance à un poste de membre d'un conseil d'établissement à la suite du défaut d'un membre d'assister à 3 séances consécutives sans motif jugé valable à moins que le membre n'assiste à la séance qui suit.	Modifier les règles de régie interne	Art. 1.1 du PL23 qui ajoute art. 54.1 à la LIP
Le délai fixé pour transmettre les documents aux membres du conseil d'établissement avant la tenue d'une séance est de 7 jours (au lieu de 2) et il n'est pas possible, par le conseil, de prévoir un délai différent.	Modifier les règles de régie interne	Art. 1.2 du PL23 qui modifie art. 67 de la LIP
Possibilité pour les membres du conseil d'établissement de participer à une séance à distance, à moins que les règles de régie interne n'en disposent autrement. Au moins, un membre du conseil d'établissement ou le directeur d'école doit être physiquement présent au lieu fixé pour cette séance.	Modifier les règles de régie interne	Art. 2 du PI23 qui ajoute art. 68.1 à la LIP
La consultation publique obligatoire pour le maintien ou la fermeture d'une école s'applique également pour le changement de destination d'un immeuble mis à la disposition d'une de ses écoles.	Le CSS devra modifier sa « Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école »	Art. 24.1 du PI23 qui modifie art. 212 de la LIP
Pouvoir du CSS d'organiser et dispenser dans une école établie aux fins d'un projet particulier des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française et des services éducatifs à des classes d'élèves HDAA à des élèves qui ne sont pas admis au projet particulier pour lequel celle-ci est établie.		Art. 27 qui modifie art. 240 de la LIP

Trois-Rivières le 31 janvier 2024

**À LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT ET À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT**

Mme Brigitte Carrier,
Mme Martyne Levasseur,

Je vous remercie pour la transmission de votre Projet éducatif 2023-2027.

Le comité de lecture a pu constater que ce Projet éducatif est le résultat d'une belle collaboration avec les acteurs de votre milieu, ce qui assurera le succès de sa mise en œuvre.

Je vous confirme qu'il est conforme aux attentes de la LIP et qu'il est en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

Je vous félicite pour la qualité des travaux menés tout au long des derniers mois.

Finalement, je vous informe que le 1^{er} février sera la date de prise d'effet de votre Projet éducatif et je vous invite à en faire la diffusion dans votre milieu.

Cordialement,



Ginette Masse
Directrice générale

PAR COURRIEL

Le 29 janvier 2024

AUX PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT
AUX DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

**Objet : Formation obligatoire des nouveaux membres des conseils
d'établissement**

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le ministère de l'Éducation a élaboré une formation obligatoire concernant les conseils d'établissement à la suite des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique. Le contenu de cette formation est disponible sur le [site Web du gouvernement](#) et sur le [site Web du Centre de services scolaire](#). Le Service du secrétariat général vous informera par courriel si du nouveau contenu y est déposé.

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat de s'assurer que tous les nouveaux membres des conseils d'établissement suivent la formation sur les conseils d'établissement.

Afin de s'acquitter de cette tâche, nous vous demandons de mettre à l'ordre du jour de vos conseils d'établissement un point statutaire afin de permettre aux membres de partager leurs interrogations et développer une vision commune des rôles et responsabilités de chacun.

Puisque la formation doit être suivie au cours de l'année scolaire 2023-2024, le comité de gouvernance et d'éthique vous avise qu'il acheminera, au mois de mai, une attestation afin que chaque nouveau membre confirme avoir suivi cette formation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité de gouvernance et d'éthique,

Ménaïk Bleau, représentante des parents
Annie Dubois, représentante des directions d'établissement
Robert Ricard, représentant de la communauté
Luc Galvani, directeur général
Élyse Giacomo, secrétaire générale